

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/12/2017

Dossier complet le :

18/12/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0389

1. Intitulé du projet

Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles
Commune de Veynes - Quartiers de la Croix Rouge et des Chaussières

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Veynes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MOREAU René, Maire

RCS / SIRET

2 1 0 5 0 1 7 9 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n° 21 alinéa "f": "Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R.562.18 du code de l'environnement".	Projet soumis au cas par cas IOTA : rubrique 2. 1. 5. 0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) : la surface totale du projet est de 106,09 ha : autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en place de canalisations plus adaptées avec mise en place d'un réseau séparatif eaux pluviales/eaux usées,
Branchement des canalisations latérales existantes ;
Aménagement de petits barrages dans le canal existant en amont du stade pour permettre une décantation des eaux du torrent du Chiei ;
Création d'un bassin tampon à creuser dans la plaine du Buëch ;
Réfection des canalisations AEP et EU qui seront touchés par l'emprise des travaux ;
Mise sous gaines enterrées des réseaux secs (éclairage public, téléphone, etc...) ;
Réfection des voiries.

4.2 Objectifs du projet

Amélioration de la gestion et l'évacuation des eaux pluviales dans la partie Est de l'agglomération de Veynes.

En effet le réseau public d'évacuation des eaux est encore, actuellement, en grande partie, unitaire (le réseau de collecte reçoit en mélange les eaux usées et pluviales) avec pour conséquence une pollution des eaux de surface et des dysfonctionnements de la station d'épuration en charge du traitement des eaux de la collectivité. La commune de Veynes œuvre depuis plusieurs années pour faire évoluer le dispositif de collecte existant vers des réseaux eaux usées et eaux pluviales strictement séparatifs. Le présent projet permettra de franchir un pas important dans ce sens puisque un collecteur non séparatif existe notamment dans la plus grande partie du quartier de la Croix Rouge.

En outre, le réseau existant de collecte et d'évacuation des eaux pluviales dans la partie Est de l'agglomération de Veynes est insuffisant quant à son dimensionnement et quant à la gestion de ses rejets.

La topographie locale fait que les eaux pluviales collectées sont, non seulement celles de la zone urbaine, mais aussi celles de plusieurs torrents qui drainent le versant Sud-Est de la montagne de Champerus. Il en résulte que les débits à gérer en cas d'orages sont disproportionnés au vu des infrastructures existantes avec pour conséquences de fréquents débordements sur la voie publique (RD 994) et chez les riverains. Les eaux torrentielles ravinent un bassin versant souvent marneux et argileux fortement penté ce qui engendre une charge importante des eaux avec pour conséquence un colmatage des infrastructures aval et du milieu récepteur principal qui est le canal d'irrigation du Moulin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux à prévoir pour la réalisation du projet, sont principalement :

- le creusement de fouilles en bordure et sous la voirie existante. Ces fouilles seront relativement importantes en raison du nombre et de la section des canalisations à mettre en place. Elles pourront atteindre une profondeur de 3 m et une largeur en surface de l'ordre de 4 m. La pose d'un blindage sera le plus souvent indispensable. Le linéaire total sera de l'ordre de 740 m.
- la mise en place d'éléments préfabriqués en béton (canalisations, caniveaux, regards, etc...) et de tubages de type PVC et PEHD.
- l'enrobage des canalisations.
- la fermeture des fouilles par du remblai.
- la remise en état de la voirie.
- la construction de petits barrages dans le canal d'écoulement du torrent du Chieï pour permettre la décantation sommaire des eaux.
- la traversée du canal du Moulin ;
- le creusement en pleine terre et l'aménagement d'un bassin tampon (environ 5780 m³ de décaissement).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bassins et regards seront contrôlés au moins tous les ans et après chaque crue. Cela sera réalisé par le personnel de la mairie qui sera formé à cet effet. Une check-list des points de surveillance sera établie, pour s'assurer de l'absence d'oubli.

Un registre des visites et programme d'entretien sera tenu dans lequel devront être consignés tous les événements, y compris les conditions météorologiques.

Si le contrôle décèle une anomalie ou une zone de faiblesse (ravinement, embâcles...), les réparations et les curages seront faits dans les plus brefs délais.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet.	106.09 Ha
Bassin tampon pouvant atteindre un volume de 2 344 m ³ avec infiltration dans le sol, les volumes excédentaires étant évacués par surverse dans le Petit Buëch	2344 m ³
Linéaire de canalisation :	1 390 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Veynes

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 50' 18" 89 Lat. 44° 32' 94" 99

Point d'arrivée :

Long. 05° 50' 84" 3 Lat. 44° 31' 58" 38

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surverse des eaux pluviales issues du bassin tampon s fait en limite de la zone Natura 2000 "Le Buêch"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation de la nappe d'accompagnement du Buech par infiltration au niveau du bassin tampon.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Légèrement excédentaire
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet créera une nouvelle zone humide au niveau du bassin tampon qui ne sera pas imperméabilisé et il améliorera la continuité écologique entre la zone Natura 2000 du Buëch et la zone du canal du Moulin
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface agricole utilisée est de 2 500m ² , soit une réduction de 0,05% de la surface agricole utilisée (SAU) de la commune. C'est une prairie temporaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation. Le présent projet a pour but de réduire ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet écarte des risques sanitaires en séparant les eaux pluviales des eaux usées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, l'utilisation d'engins et de camions est nécessaire, mais c'est temporaire. L'entretien ne nécessite que très peu de véhicules.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, du fait de l'utilisation d'engins et de camions. Les travaux ayant lieu essentiellement en ville, le projet est concerné par les nuisances sonores engendrées par la circulation sur la RD 994.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux dont la durée est estimée à environ 6 mois</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions de poussières pendant les travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eaux pluviales dans le Petit Buëch.</p> <p>Ces eaux arrivent déjà plus ou moins directement au Petit Buëch.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décaissements dans des zones de prescriptions archéologiques. Bassin tampon dans la plaine du Buëch. Dès que les bords du bassin tampon seront végétalisés, il paraîtra plus naturel et s'intégrera dans le contexte comme le bord d'une noue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction modeste de zone agricole. Protection des zones habitées contre les inondations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe.

Le projet aura principalement un effet positif :

- sur la séparation eaux pluviales / eaux usées. Le réseau unitaire actuel entraîne actuellement des dysfonctionnements (rejets direct par le déversoir d'orage dans le Buëch) de la station d'épuration.

- Protection des riverains de la RD994 contre le risque d'inondation.

Les nuisances principales seront liées à la période de travaux (poussière, bruit, gêne de la circulation). Elles pourront être atténuées par des arrosages, une activité exclusivement diurne, le choix de périodes non touristiques pour la réalisation des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale :

Projet essentiellement en milieu urbain, impact positif sur la population et l'environnement (limitation des risques d'inondation, séparation eaux pluviales/eaux usées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document d'Avant Projet (y compris annexes graphiques et notice d'incidence Natura 2000).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à

VEYNES

le,

22/11/2017

Signature

RENÉ NOREAU
MAIRE DE VEYNES



